

2020

RAPPORT D'ACTIVITÉ



Sommaire

I.	L'APCDL.....	3
II.	COTISATION D'AIDE AU PARITARISME	4
1.	Appel des cotisations de l'aide au paritarisme (AAP) jusqu'en 2019	4
2.	Depuis 2020 : Nouveau mode de collecte.....	4
3.	Mise en place de la collecte et son déroulement	4
4.	Relance des cotisations	5
5.	Reversements des fonds du paritarisme.....	6
6.	Mise en place de la prochaine collecte	6
7.	Conclusion	6
III.	DÉLIVRANCE DE LA CERTIFICATION D'ASSISTANT(E) ET D'AIDE DENTAIRE	7
1.	Formation initiale en 2020	7
2.	Validation des acquis de l'Expérience (V.A.E.)	7
a.	Bilan des passages en jury V.A.E. d'assistant(e) dentaire pour 2020.....	7
b.	Bilan des passages en jury V.A.E. d'aide dentaire pour 2020	7
c.	Délivrance du titre d'assistant(e) dentaire et aide dentaire pour 2020	7
3.	Mention complémentaire ODF.....	8
4.	Formation Gestion du Risque Infectieux.....	8
IV.	VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE.....	9
1.	Frais de la V.A.E. dentaire.....	9
2.	Organismes financeurs des candidats V.A.E. dentaire.....	9
V.	AGREMENT DES ORGANISMES DE FORMATION PAR LA CPNE-FP	11
VI.	COMMISSION PARITAIRE NATIONALE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE.....	12
1.	Commissions de CPNE-FP	12
2.	Les dossiers hors commission traités par la Présidence de la CPNE-FP, le secrétariat et la conseillère formation	15
VII.	COMMISSION PARITAIRE NATIONALE.....	17
1.	Commissions de CPPNI	17
2.	Commission paritaire d'interprétation.....	21
VIII.	CONCLUSION	22
IX.	ANNEXES.....	23
	ANNEXE 1 : Bilan des délivrances du Titre d'assistant(e) dentaire et de la certification de qualification d'aide dentaire par organisme de formation	23

ANNEXE 2 : Représentation en pourcentage de la délivrance du Titre d’assistant(e) dentaire par organisme de formation	24
ANNEXE 3 : Formation initiale évolution du nombre de Titres d’assistant(e)s dentaires et CQP d’aide dentaire délivrés de 2009 à 2020	25
ANNEXE 4 : Bilan des contrats CDD et CDI de 2020	26
ANNEXE 5 : Bilan des délivrances du Titre d’assistant(e) dentaire et de la certification de qualification d’aide dentaire par la V.A.E. de 2020	27
ANNEXE 6 : Évolution des passages en jury VAE dentaire	28
ANNEXE 7 : Statistiques plateforme VAE dentaire 2020	29

I. L'APCDL

L'Association pour le paritarisme dans les cabinets dentaires libéraux (APCDL), destinée à gérer les fonds du paritarisme provenant de la cotisation des cabinets dentaires libéraux, a été créée par l'accord sur le paritarisme du 16 mars 2007.

Ses statuts ont été déposés avec parution au J.O. en date du 7 juillet 2007.

L'accord a fait l'objet d'une demande d'extension validée le 4 octobre 2007 (parution J.O. 11 octobre 2007), avec date d'application au 1^{er} avril 2007.

La cotisation d'aide au paritarisme consiste à soutenir le dialogue social en finançant le fonctionnement des instances paritaires, Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'interprétation (CPPNI) et Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (CPNE-FP).

Elle permet de favoriser les instances de négociation collective, notamment en matière sociale et aide les organisations représentatives à dédommager leurs représentants dans la branche.

Par délégation de la CPNE-FP, l'APCDL gère également l'organisation du parcours de formation et de qualification des personnels des cabinets dentaires.

L'association est constituée des partenaires sociaux historiques signataires de l'accord ainsi que ceux qui y ont adhéré ultérieurement :

■ Employeurs :

- LES CDF
- FSDL
- UD

■ Salariés :

- CFDT
- CGT
- Fédération FO
- UNSA
- CFE-CGC
- SNISPAD (organisation dissoute officiellement le 4 décembre 2020)

2 Conseils d'Administration et 5 Bureaux se sont tenus en 2020.

II. COTISATION D'AIDE AU PARITARISME

1. Appel des cotisations de l'aide au paritarisme (AAP) jusqu'en 2019

De 2015 à 2019, la collecte de la cotisation d'aide au paritarisme était appelée directement par ACTALIANS en même temps que la contribution à la Formation Professionnelle pour les salariés, de manière dématérialisée. Chaque adhérent et tiers déclarant devaient télédéclarer la contribution paritaire sur le site d'ACTALIANS et la régler au plus tard le 28 février de chaque année (sur la masse salariale de l'année N - 1).

La réforme de la formation de 2016, ne permettant plus à ACTALIANS d'appeler la cotisation des adhérents des DOM TOM, l'APCDL gère elle-même depuis cette date sa cotisation dans les DOM TOM.

2. Depuis 2020 : Nouveau mode de collecte

La loi pour la Liberté de choisir son avenir professionnel instaurée en 2018 réforme en profondeur la formation professionnelle et son mode de financement. Les OPCA disparaissent au profit des OPCO. Ces derniers n'ont plus pour missions de collecter et redistribuer les cotisations de formation professionnelle. Ils ne sont donc plus en mesure d'appeler et collecter la cotisation d'aide au paritarisme.

La convention passée entre la branche des cabinets dentaires et ACTALIANS pour la collecte de l'aide au paritarisme a pris fin le 31/12/2019.

Depuis 2020, la branche gère en total autonomie la collecte de sa cotisation d'aide au paritarisme.

3. Mise en place de la collecte et son déroulement

■ Mise en place de la collecte :

L'APCDL a fait appel à plusieurs prestataires pour mettre en place la collecte de l'année 2020 sur la masse salariale 2019 et permettre à tout employeur et tiers habilité d'effectuer sa télédéclaration de la cotisation AAP via le site www.apcdl.fr :

- ADVENTURY, créateur du site APCDL, a développé et mis en place la plateforme pour effectuer les télédéclarations.
- La banque LCL a permis la mise en place du règlement par mandat SEPA.
- Les membres du bureau de l'APCDL ont réalisé le flyer informatif, invitant les cabinets dentaires libéraux à télédéclarer via le site APCDL.
- La Poste a imprimé le flyer, loué le carnet d'adresse des cabinets dentaires de France et envoyé par courrier l'appel de cotisation.

■ Le déroulement de la collecte :

Comme tout nouveau fonctionnement, des imprévus sont survenus retardant les déclarations d'employeurs et tiers habilités ainsi que la gestion des règlements.

Des ajustements ont été nécessaires.

- Tout d'abord, La Poste n'a pas respecté la date prévue de l'envoi du courrier d'appel de cotisation. Le flyer n'est parti que le 02/03/2020.
- Le 17/03/2020, la France subissait un évènement sanitaire exceptionnel (pandémie COVID-19) obligeant au confinement de toute la population pendant au moins 3 mois.
- La cotisation AAP étant jusqu'en 2019, gérées directement par d'Actalians, l'APCDL était souvent méconnue des cabinets dentaires et comptables. Il a fallu toute au long de l'année 2020 que cette dernière se fasse connaître, devienne visible pour ces interlocuteurs et justifie de son existence.
- Dans un souci de simplification des tâches pour les salariés de l'APCDL, les process d'enregistrement des paiements ont été améliorés. L'acquisition d'un ouvre lettre automatique a également permis de gagner du temps.
- La possibilité de payer par virement a été mise en place le 23/10/2020.

Exemples de problèmes rencontrés :

- 545 chèques envoyés par les employeurs sans réalisation de de télédéclarations sur le site APCDL
- 70 chèques envoyés deux fois
- Erreurs sur les chèques (montants, ordre ou oubli de signature)
- 59 déclarations erronées ou en doublon (par le comptable et le cabinet dentaire)

Au 31/12/2020, la collecte représente 13 720 règlements avec déclarations via le site de l'APCDL et 595 règlements sans déclaration.

- Soit **14 339** praticiens pour une somme de **324 048,46 euros**.
- Pour mémoire, la cotisation de l'année 2019 sur la masse salariale 2018 gérée par Actalians avait atteint 510 112 euros.

4. Relance des cotisations

A compter du 17/07/2020, des relances ont été effectués par courriels pour les cas suivants :

- Une télédéclaration a été faite mais le chèque n'a pas été envoyé : 2241
- Un compte a été créé sur le site APCDL mais il n'y a aucune télédéclaration : 381
- Les payeurs de 2019 sur le tableau d'Actalians qui ne se sont pas manifestés

Ainsi qu'un courrier de relance aux dentistes des DOM TOM n'ayant effectué aucune télédéclaration : 277

Depuis le 30/11/2020, un courrier de relance avec pénalité de retard de 10 euros a été adressé aux 872 cabinets dentaires n'ayant pas réglé leur cotisation.

- Au 16/12/2020, l'APCDL est encore en attente de **22 535,99 euros**.

5. Reversements des fonds du paritarisme

En juin de chaque année, l'APCDL verse aux organisations partitaires 50% de la part qui leur revient sur le fond du paritarisme.

En juin 2020, l'APCDL leur a donc versé la part de la collecte 2020 sur la masse salariale 2019.

Le solde est versé en octobre de la même année aux organisations paritaires ayant adressé à l'APCDL, l'état de leurs frais pour l'année précédente dans les délais impartis.

Au vu de la situation comptable, et dans l'optique de ne pas accentuer le déficit, une décision du bureau du 30 avril 2020 limite à titre exceptionnel la somme reversée aux organisations représentatives à 100 000 euros.

Cette somme pouvait être révisée en fonction des résultats de fin d'année.

6. Mise en place de la prochaine collecte

Fort de sa petite expérience acquise et pour éviter de revivre les mêmes déboires, l'APCDL a débuté dès le 24/09/2020, l'organisation de la collecte du Paritarisme de l'année 2021 sur la masse salariale 2020.

Les différentes étapes de cette mise en place sont :

- 1) Réalisation du flyer d'appel de cotisation 2021.
- 2) Préparation de la base de données des employeurs et tiers déclarant devant recevoir le flyer :
 - Les personnes ayant effectuées leur déclaration 2020 via le site www.apcdl.fr recevront un courriel.
 - Les autres recevront un appel par courrier.
- 3) Demande d'un devis auprès de 2 infographistes et imprimeurs pour la mise en page du flyer et l'envoi du courrier. Choix du prestataire retenu.
- 4) Envoi du flyer début janvier par courrier à tous les cabinets dentaires qui n'ont pas fait de déclaration sur le site www.apcdl.fr et par courriel pour les autres.

7. Conclusion

Cette nouvelle organisation a pris du temps pour se mettre en place et être comprise de tous. La situation sanitaire COVID-19 a fortement ralenti le déroulement des opérations.

Pour toutes ces raisons, la collecte du paritarisme n'a pas atteint cette année le niveau des années précédentes.

La dotation aux organisations paritaires n'a donc pas pu être revue à la hausse.

III. DÉLIVRANCE DE LA CERTIFICATION D'ASSISTANT(E) ET D'AIDE DENTAIRE

1. Formation initiale en 2020

- Nombre de certification d'Assistant(e) Dentaire délivré : **1592**
- Nombre de Certification de Qualification professionnelle d'Aide Dentaire délivrée : **35**
(cf. annexe 1)

2. Validation des acquis de l'Expérience (V.A.E.)

a. Bilan des passages en jury V.A.E. d'assistant(e) dentaire pour 2020

- **Nombre de passages en jury VAE d'assistant(e) dentaire :** **82**
- Nombre de candidats ayant obtenu une validation totale : **74**
- Nombre de candidats ayant obtenu une validation partielle : **8**
- Nombre de candidats n'ayant obtenu aucune validation : **0**

b. Bilan des passages en jury V.A.E. d'aide dentaire pour 2020

- **Nombre de passages en jury VAE d'aide dentaire :** **2**
- Nombre de candidats ayant obtenu une validation totale : **2**
- Nombre de candidats ayant obtenu une validation partielle : **0**

c. Délivrance du titre d'assistant(e) dentaire et aide dentaire pour 2020

- Le nombre de délivrances du **Titre d'Assistant(e) dentaire** se décompose comme suit :
 - **42** lors du passage en jury 2020, donc en **primo-accédant**
 - **36** délivrances de Titres s'ajoutent et correspondent à des candidat(e)s passé(e)s en jury VAE dentaire entre 2013 et 2019 et dont les activités non validées lors de leur passage en jury, ont été validées :
 - Dans un organisme de formation.
 - Ou à la suite d'une action de formation préconisée par le jury.
 - Ou encore suite à l'obtention du module « désinfection, stérilisation », dans la mesure où les modules ont une durée de validité de 5 années.
 - Suite à la délivrance de l'AFGSU niveau 2 pour les assistants(e)s dentaires et niveau 1 pour les aides dentaires.

Au total, **78** Titres d'assistant(e)s dentaires ont été délivrés cette année 2020. (cf. annexe 5)

2 certifications de qualification professionnelle d'aide dentaire ont été délivrées lors de leur passage en jury VAE 2020.

3. Mention complémentaire ODF

Par accord du 19 juin 2008, les partenaires sociaux de la branche ont créé la mention complémentaire « **mention complémentaire ODF** » sur la base d'une formation de 100 heures. 3 organismes de formation sont habilités par la CPNE-FP pour délivrer la formation (AFPPCD-ODF, CNQAOS et Formation & Santé).

L'APCDL gère la procédure de délivrance de cette mention.

Nombre d'attestations « Mention Complémentaire ODF » délivrées :

■ AFPPCD-ODF	9
■ CNQAOS	0
■ FORMATION ET SANTÉ	0

Au total, **9 attestations** « Mention Complémentaire ODF » ont été délivrées cette année 2020.

4. Formation Gestion du Risque Infectieux

En 2019, les partenaires sociaux de la branche des cabinets dentaires ont créé la formation « Mise à jour de la Gestion du Risque Infectieux ». Cette formation obligatoire a une validité de 5 ans.

À ce jour, 9 organismes de formation sont agréés par la CPNE-FP pour délivrer cette formation en présentiel (Académie d'art dentaire, AFPPCD-ODF, Centre de formation Pasteur, CFAAD, CQFD, CNQAOS, Elan formation dentaire, ESAD, Formation & Santé), 2 pour la délivrer en distanciel (L'UFSBD et WEBDENTAL).

L'APCDL gère la procédure de délivrance de cette formation.

Nombre de parchemins « Mise à jour de la Gestion du Risque Infectieux » délivrés :

■ ACADEMIE D'ART DENTAIRE	0
■ AFPPCD-ODF	0
■ CENTRE DE FORMATION PASTEUR	30
■ CFAAD	0
■ CQFD	0
■ CNQAOS	81
■ ELAN FORMATION DENTAIRE	0
■ ESAD de PARIS	0
■ ESAD de TOULOUSE	0
■ FORMATION & SANTE	0
■ UFSBD	633
■ WEBDENTAL	144

Au total, **888 parchemins** « Mise à jour de la Gestion du Risque Infectieux » ont été délivrés pour 2020.

IV. VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

1. Frais de la V.A.E. dentaire

La VAE dentaire est gérée dans son intégralité par l'APCDL (faisabilité, recevabilité, préparation jury, passage en jury des candidats).

Le coût d'un dossier VAE dentaire pour un passage en jury s'élève à 775 euros, que ce soit pour des candidat(e)s pris en charge par l'OPCO EP ou pour les « Hors champs » OPCO EP.

Le devis des frais de la VAE dentaire se décompose comme suit :

Coût de la faisabilité et de la recevabilité 275 euros

- L'étude du dossier d'inscription (recevabilité)
- L'entretien de faisabilité

Coût du jury 500 euros

- L'indemnité des membres du jury
- Les frais de préparation et passage en jury
- 8 heures de validation

148 devis ont été établis durant l'année 2020 contre 151 en 2019.

2. Organismes financeurs des candidats V.A.E. dentaire

Il faut distinguer deux catégories de candidats :

- Les candidats relevant d'un financement OPCO-EP.
- Les « hors champ », financés par d'autres OPCO ou structures (Pôle Emploi, Uniformation, Mutualité, etc).

Certains organismes financeurs ne prennent pas en charge l'intégralité du coût de la VAE dentaire. Les candidats concernés doivent faire appel soit à des d'autres organismes financeurs soit financer eux-mêmes le reste à charge.

Dès lors que l'organisme financeur (UNIFORMATION ou Pôle Emploi) indemnise l'employeur (Mutualité Française par exemple) ou le CIBC pour les frais de jury, l'APCDL facture les frais à l'organisme ayant reçu le financement.

PRISE EN CHARGE DES VAE EN 2020

FINANCEMENT	NOMBRE
■ ACTALIANS / OPCO EP	44
■ UNIFORMATION	0
■ COLLECTIVITÉ TERRITORIALE	5
■ PÔLE EMPLOI + PERSONNEL (candidat lui-même)	4
■ PERSONNEL (candidat lui-même)	2
■ PÔLE EMPLOI	7
■ EMPLOYEUR	5
■ MUTUALITÉ	3
TOTAL	70

V. AGREMENT DES ORGANISMES DE FORMATION PAR LA CPNE-FP

Pour délivrer la formation d'assistante dentaire, les Organismes de formation (OF) doivent obtenir un agrément délivré par la CPNE-FP.

L'obtention et le renouvellement d'agrément a lieu tous les **5** ans, sur présentation de dossier.

2019 était l'année d'ouverture à candidature de demande d'agrément de délivrance de la formation initiale du titre Assistant dentaire.

La CPNE-FP a réceptionné **19** dossiers de demande d'agrément sur lesquels **14** dossiers complets ont été retenus par la CPNE-FP :

- ELAN Formation
- GRETA Guadeloupe
- AREA
- Ecole Santé
- OFM Santé
- ASCENCIA
- Laune Eliane FAC
- CAPEPP
- TRAJECTOIRE
- KEYCE Santé
- Felidj
- ADMATC
- VIDAL Formation
- ESSAS

Elle en a sélectionné **6** qu'elle a souhaité auditionner

- ELAN Formation
- GRETA Guadeloupe
- AREA
- CE2 P ASCENCIA
- VIDAL Formation
- ESAS

A l'issu de ces études, **1** OF ont obtenu l'agrément CPNE-FP :

- ELAN formation à Mulhouse

2020 : Conformément à son cahier des charges concernant l'agrément CPNE-FP, la commission n'étudie aucune nouvelle demande d'agrément de ce type depuis le 31 décembre 2019 et ce pendant une période de 5 ans.

- Cependant devant les perturbations dues à la crise sanitaire les études de dossiers de demande d'agrément débutées en 2019, ce sont poursuivies en 2020.

VI. COMMISSION PARITAIRE NATIONALE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

1. Commissions de CPNE-FP

7 Commissions Paritaires Nationales de l'Emploi et de la Formation Professionnelle ont eu lieu en 2020.

2 Commissions ont été annulées le 19 mars et le 10 décembre 2020 en raison de la COVID 19.

1 réunion d'information en Visio conférence, le 20 novembre 2020 avec pour thème « La création de l'ADQ2 ».

7 dossiers particuliers ont été traités en CPNE-FP :

- 1 demande de procédure pour mettre en place des audits, des enquêtes de satisfaction auprès des élèves, étudier les sujets d'examens et les CV des formateurs.
- Rappel des obligations des organismes de formation dans le cadre de leur agrément accordé par la CPNE-FP des cabinets dentaires.
- Contrat d'apprentissage : Les partenaires sociaux souhaitent donner la possibilité aux employeurs de former leur personnel (assistants dentaires) par le biais des contrats d'apprentissage.
- A la demande de la présidente et aux vues de certaines remarques : Ajouts de précisions dans le courrier envoyé aux chirurgiens-dentistes Hors Union Européenne.
- 1 courriel de M. Eric MAURUS, Chef du bureau RH2, du ministère de la santé au sujet de l'extension des compétences pour les prélèvements Covid par les assistantes dentaires.
- 1 courriel de l'organisme de formation ESAD au sujet du contrat d'apprentissage.
- 1 courrier de l'Organisme de Formation CNQAOS : l'organisme de formation CNQAOS a contacté le secrétariat de la CPNE-FP au sujet d'une stagiaire qui n'aurait pas respecter certaines règles de formation chez son employeur.

■ CPNE-FP du 16 janvier 2020

- Présentation de l'étude prospective de branche par Mme MARQUES, de l'OMPL.
L'OMPL enverra par courriel à la CPNE-FP un rapport de leur travail.
- Formation MAJGRI : étude du dossier demande d'agrément pour l'enseignement du module « Mise à jour de la Gestion du Risque Infectieux » de l'organisme de formation FORMATION ET SANTE de LYON.
Le dossier sera représenté, à une prochaine CPNE-FP, lorsque la formation de Désinfection/Stérilisation sera conforme.
- Nouveaux OF : étude des dossiers de demande d'agrément :
 - ELAN FORMATION demande l'agrément pour l'installation de centres à
 - COLMAR
 - HAGUENAU
 - STRASBOURG
 - NANCY
 La CPNE-FP proposent de délivrer un agrément à ELAN FORMATION pour un centre de formation à MULHOUSE.
 - CE2P ASCENSIA, départements 78 et 92.
La CPNE-FP rejette la demande d'agrément.
 - VIDAL FORMATION de LORRAINE.
La commission rejette la demande d'agrément.

- CQP Aide dentaire : renouvellement de l'enregistrement par France Compétence.
La CPNE-FP adressera sa demande de renouvellement d'agrément du CQP d'aide dentaire, par courriel à M. CHARBIT, directeur de France Compétence et à M. CAPUTO, directeur adjoint.

■ CPNE-FP du 13 février 2020

- Convocation pour présentation de dossier de demande d'agrément : ELAN FORMATION.
La demande d'agrément d'ELAN FORMATION est validée.
- Formation MAJGRI, en distanciel :
Etude de dossier de demande d'agrément pour l'enseignement du module « Mise à jour de la Gestion du Risque Infectieux » de WEBDENTAL
Un courrier adressé le 24/02/220 à WEBDENTAL l'invite à présenter son dossier lors de la prochaine CPNE-FP.
- MAJGRI : point sur le cahier des charges et proposition de grille par R&D.
La CPNE-FP valide les ajouts proposés par R&D dans le cahier des charges de la MAJGRI, et dans celui de la formation initiale.
- Nouveaux OF : étude des dossiers de demande d'agrément :
 - ESAS pour PARIS
Un courrier invitera ESAS à venir présenter son dossier à la prochaine CPNE-FP.
 - GRETA pour GUADELOUPE
La CPNE-FP rejette la demande d'agrément.
- Formation MAJGRI, en présentiel : étude **de dossier de** demande d'agrément transitoire :
 - FORMATION et SANTE de LYON
Les formateurs s'étant engagés à passer la formation Désinfection/Stérilisation, en mars, la présidence de la CPNE-FP a accepté que la session **de formation** du 21 février prochain soit assurée.

■ CPNE-FP du 28 mai 2020

- MAJGRI en e-learning : invitation de WEBDENTAL pour présentation de son dossier de demande d'agrément de formation en distanciel
La demande d'agrément de WEB DENTAL est validée.
- Formation & Santé de Lyon : problème d'examen non conforme au référentiel de la CPNE-FP.
L'examen n'étant pas conforme au référentiel, les membres de la CPNE-FP refusent à l'unanimité sa validation.
- Mise en place d'un protocole pour les examens écrits en Visio.
Le projet pour la mise en place d'un protocole pour les examens écrits en Visio est refusé.
- Bilan 2019 sur les VAE et titres assistant dentaire / aide dentaire.
Mme Julie PETIT, conseillère en formation rappelle les modalités d'inscription en VAE et présente l'évolution des VAE de 2015 à 2019.

■ CPNE-FP du 2 juillet 2020

- Validation de la Charte du logo CPNE-FP
- ESAS : présentation du dossier de demande d'agrément
La CPNEFP rejette La demande d'agrément.
- Apprentissage : réponse au niveau de la prise en charge NPEC.
La CPNEFP approuve le coût contrat d'apprentissage à 7400 euros.

- Point sur les contrats Pro dans le contexte de crise sanitaire Covid 19.
Validation du communiqué
- Election de la présidence de la CPNE-FP.
Les élections de la présidence de la CPNE-FP sont reportées à la prochaine commission du 10 septembre 2020.

■ CPNE-FP du 10 septembre 2020

- Intervention de Mme BISSEY de l'OPCO EP sur les thèmes suivants :
 - a. Présentation de l'enquête réalisée sur la formation lors du confinement.
 - b. Adopter une stratégie de formation.
 - c. Profiter des nouvelles mesures de l'état « Soutien aux démarches prospectives compétences ».
- Validation du référentiel d'évaluation du module CQP, Paro-implanto.
L'ensemble des membres de la commission approuve le référentiel d'évaluation pour le module CQP, Paro-implanto.
- Point sur France compétences.
La CPNE-FP complètera le dossier CQP aide dentaire et titre assistants dentaires et le fera parvenir à France compétences.
- Élection de la présidence de la CPNE-FP.
Les élections de la présidence de la CPNE-FP sont reportées sine die.

■ CPNE-FP du 8 octobre 2020

- Présentation de la VAE par Mme Julie PETIT conseillère formation VAE.
- Point sur les demandes de Chirugiens- dentistes Hors UE et pré requis.
- Point sur France compétences : enregistrement du renouvellement CQP aide dentaire.
Point fait avec Mr CAPUTO suite à l'échange téléphonique du 8/10/2020 avec Mme TOURTEREL présidente de la CPNE-FP et Mme Julie PETIT.
- Présentation de l'étude prospective de la branche des cabinets dentaires par Mme MARQUES de l'OMPL.

■ CPNE-FP du 10 décembre 2020

- ADQ2 voies d'accès.
Pour information, le vendredi 20 novembre 2020 les membres du groupe de travail sur la création du titre d'Assistant Dentaire Qualifié de niveau 2 (ADQ2) ont fait le compte rendu de leur rendez-vous en Visio conférence avec M. Eric MAURUS, Chef du Bureau RH, du ministère de la santé qui s'était tenue le jeudi 19 novembre 2020.

Les CDF propose leur projet.
la FSDL, l'UD, la CFDT, FO, la CGT, l'UNSA, mettent en place chacun de leur côté un groupe de travail pour proposer un projet début de l'année 2021.
- Formation des formateurs pour l'UE3 (Stérilisation).
Chaque formateur devra se mettre à jour, pour l'année 2021, en effectuant une formation de stérilisation ou Mise à Jour de la Gestion du Risque Infection (MAJGRI) en FOAD.
Proposition adoptée par la CPNEFP.
- Proposition de création d'un métier dit « réceptionniste dentaire » avec validation des UE1 + UE4 de la formation d'assistant dentaire.
L'ensemble des membres de la commission approuve la proposition.

- Mise en place d'un « audit » MAJGRI (retour sur la formation par un questionnaire aux candidates).
L'ensemble des membres de la commission approuve le questionnaire de satisfaction. L'Audit commencera début 2021.
- Point sur les ouvertures de centres (2020 et 2021) et sur les demandes d'ouvertures.

2. Les dossiers hors commission traités par la Présidence de la CPNE-FP, le secrétariat et la conseillère formation

Suite à l'inscription du métier d'assistant dentaire au Code de la Santé publique, les assistants dentaires doivent faire enregistrer leur Titre d'assistant dentaire auprès de l'Agence Régionale de Santé de leur lieu d'exercice afin d'obtenir leur numéro ADELI*.

La CPNEFP a examiné et rédigé **1203** courriers en réponse à diverses demandes, ci-dessous, quelques exemples reçus en 2020.

- 64 attestations confirmant l'obtention du Titre d'assistant dentaire ont été établies entre octobre et décembre 2020, puis adressées aux ADQ ayant égarés ou non réceptionnés leur « Titre », afin de pouvoir s'enregistrer à l'ARS de leur lieu d'exercice.
- Renvoi de 57 titres suite à une faute d'orthographe ou de date.
- Renvoi de 12 titres à la bonne adresse (courrier revenu en NPAI à l'APCDL).
- 66 demandes de prérequis pour intégrer la formation d'assistant(e) dentaire.
- 1 demande d'agrément pour dispenser la formation « mise à jour de la Gestion du Risque Infectieux » en e-learning.

- Les demandes pour les étrangers hors Union européenne détenteurs d'un diplôme de chirurgien-dentiste :

PAYS HORS UNION EUROPÉENNE	DEMANDES 2020
ALGÉRIE	16
ARGENTINE	2
BANGLADESH	1
BIOLORUSSIE	2
BOLIVIE	1
BOSNIE	1
BRESIL	5
CAMEROUN	3
CHILI	1
COLOMBIE	1
COSTA RICA	1
CUBA	1
EGYPTE	2
GUINEE	1
HONDURAS	1
INDE	2
LIBAN	1
MAROC	1
MEXIQUE	4
PEROU	1
RD CONGO	2
RUSSIE	7
SERBIE	1
SYRIE	3
TUNISIE	5
VENEZUELA	9

VII. COMMISSION PARITAIRE NATIONALE

1. Commissions de CPPNI

8 Commissions Paritaires Permanentes de Négociation et d'Interprétation des cabinets dentaires libéraux (CPPNI) ont eu lieu en 2020.

2 Commissions ont été annulées le 19 mars et le 10 décembre 2020 en raison de la situation sanitaire COVID 19

La Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation (CPPNI) des cabinets dentaires a été mise en place par l'Avenant à la CCN du 16 mars 2017, Titre I – dispositions générales – article 1.6 (commission paritaire : composition et attributions), et étendu en partie par **arrêté du 5 mai 2018, paru au J.O. le 1^{er} juin 2018.**

La Présidence de la CPPNI a été renouvelée par élection lors de la CPPNI du 2 juillet 2020.

La crise sanitaire COVID 19 a obligé les partenaires sociaux à se réunir le plus souvent en visioconférence.

■ CPPNI du 16 janvier 2020

- Point sur les extensions d'accord en cours.
- Evolution de la formation initiale des personnels des cabinets dentaires (apprentissage et pro A).
Les membres de la commission demanderont à un Centre de Formation agréé par la branche des cabinets dentaires en capacité de prendre déjà en charge les contrats d'apprentissage d'établir ce contrat « référence ».
Les CDF proposent de demander à l'OPCO s'il est possible de limiter la formation en apprentissage aux personnes de moins de 26 ans et d'inciter les employeurs à former les plus de 26 ans en contrat de professionnalisation
L'ensemble des membres de la CPPNI approuve la proposition des CDF.
- Module administratif.
La création du module administratif permettant une évolution des tâches de l'assistant dentaire dans le domaine administratif demande quelques précisions.
- Couverture complémentaire sante collective obligatoire de branche : retour du travail du collègue salarié.
Le point est reporté à la prochaine CPPNI du 13/02/2020.
- Ouverture des négociations salariales.
Le collège salarié propose 5 % d'augmentation en sus de la revalorisation du SMIC sur tous les postes de la grille, au 1^{er} janvier 2020.
Le collège employeur en prend note mais souhaite attendre la publication de l'extension de l'accord salarial du 21 mars 2019.
Les négociations salariales seront remises à l'ordre du jour de la prochaine CPPNI lorsque l'extension de l'accord du 21 mars 2019 sera publiée.
La grille salariale sera donc modifiée en intégrant la nouvelle valeur du SMIC et l'augmentation du module ODF au 1^{er} janvier 2020.

■ CPPNI du 13 février 2020

- Finalisation de la rédaction de l'accord Pro A.
Le projet est validé par la majorité des membres présents de la CPPNI.

Le texte consolidé sera proposé à la signature des partenaires sociaux lors de la prochaine CPPNI puis adressé à la DGT pour extension.

- Finalisation de la rédaction du module administratif à intégrer dans la CNN.
Chaque collège (salarié et employeur) proposera une formulation concernant les conditions de demande de formation par le salarié à son employeur qui seront étudiées lors la prochaine commission, du 19 mars 2020.
- Couverture complémentaire sante collective obligatoire de branche : retour du travail du collègue salarié.
La CFDT a envoyé un courriel à M. AUDIGUIER, lui demandant de travailler sur les grandes lignes de couverture et les améliorations possibles. Le dossier est reporté à la CPPNI du jeudi 19 mars 2020.
- Négociation salariale :
La négociation salariale n'ayant pas aboutie, elle reste à la réflexion des partenaires sociaux et est remise à l'ordre du jour de la prochaine CPPNI prévue le 19 mars 2020.

■ CPPNI du 16 avril 2020

- « Congés payés COVID19 » : accord de branche, accord entreprise ?
La majorité des membres de la CPPNI n'étant pas favorable à la mise en place d'un accord de branche permettant exceptionnellement à l'employeur d'imposer ou modifier les dates de prise d'une partie des congés payés des salariés, en dérogeant aux délais de prévenance et aux modalités habituels de prise de ces congés, le sujet est clos.
- Prestation AG2R COVID19 : prise en charge des IJ
Les partenaires sociaux attendent le compte rendu de M. AUDIGUIER, pour statuer sur cette prise en charge.

■ CPPNI du 28 mai 2020

- Mise à signature de l'accord Pro A
La proposition de modification d'écriture de la cellule Emploi et Formation de la CFDT est validée par la majorité des membres présents de la CPPNI. Le texte consolidé sera envoyé par courriel aux partenaires sociaux pour validation.
Vu les contraintes sanitaires, une solution doit être trouvée pour la mise en signature de l'accord par les organisations représentatives puis être ensuite adressée à la DGT pour extension.
- Finalisation de la rédaction du module administratif à intégrer dans la CNN.
La proposition de la CFDT est validée par la majorité des membres présents de la CPPNI.
Le texte consolidé sera envoyé par courriel aux partenaires sociaux pour validation.
- Couverture complémentaire sante collective obligatoire de branche : retour du travail du collègue salarié.
A ce jour et dans le contexte exceptionnel du COVID 19, le collègue salarié n'a toujours pas pu travailler sur le projet et n'est pas en mesure de faire une proposition à la commission.
Le dossier est reporté à la CPPNI du jeudi 02 juillet 2020.
- Bilan accords et extensions.
Tous les accords signés par les partenaires sociaux de la branche des cabinets dentaires sont désormais passés en commissions à la DGT.
Reste en attente d'extension de :
 - L'accord du 21 mars 2019 sur la prise en charge des déplacements de l'inscription du titre d'assistant dentaire aux ARS.
 - La mise en conformité de l'avenant n° 1 : « Classification des emplois » du 5 juillet 2019.

■ CPPNI du 2 juillet 2020

- Présentation par les représentants AG2R-La Mondiale et MACSF des précomptes de résultats des contrats Complémentaire Santé Collective :
Au 31 décembre 2019, l'affectation des comptes de résultats de la CCSCO AG2R-La Mondiale-MACSF des cabinets dentaires est de – 768 183 euros.
Quant au devenir de ce contrat au 1er janvier 2021, plusieurs options se présentent :
 - Soit de ne pas renouveler la recommandation par la branche des cabinets dentaires.
 - Soit renouveler la recommandation avec une procédure d'appel d'offre à concurrence.
- Présentation par l'AG2R-La Mondiale des précomptes de résultats des contrats de prévoyance de la branche.
Au vu de la situation exceptionnelle du COVID 19, l'AG2R-LA MONDIALE n'est pas en mesure de présenter les comptes de résultats des contrats prévoyance. Sujet reporté à la prochaine commission du 10 septembre 2020.
- Présentation de l'OCIRP par un de ses administrateur.
L'OCIRP faisant parti de la Prévoyance des cabinets dentaires, la présentation de cet organisme ainsi que les comptes de résultats concernant la branche est reporté suite à l'annulation du point précédent. Sujet reporté à la prochaine commission du 10 septembre 2020.
- Signature d'une lettre avenant pour extension de l'accord du 21 mars 2019 sur l'inscription du titre d'assistant dentaire aux ARS et la mise en conformité de l'avenant n°1 : « classification des emplois » du 5 juillet 2019.
L'ensemble des membres de la CPPNI ont signé ces lettres-avenant.
- Mise à signature de l'accord Pro-A.
Le texte consolidé sera mis en signature jusqu'au 16 juillet 2020, pour l'ensemble des partenaires sociaux et ensuite adressé à la DGT pour extension.
- Validation de la rédaction définitive de l'accord sur le module complémentaire administratif.
Le sujet est reporté à la prochaine commission du 10 septembre 2020
- Election de la présidence de la CPPNI.
 - Le collège employeur désigne la Présidente : Docteur Lisiane HERVET (Les CDF).
 - Le collège salarié désigne le Vice-président : Monsieur Philippe GALLAIS (CGT)
 Le secrétariat de la CPPNI est assuré par Les CDF, partie la plus diligente.

■ CPPNI du 10 septembre 2020

- Présentation de l'OCIRP et ses comptes de résultats par M. MICHEL ABITBOL.
- Présentation des comptes de résultats des contrats prévoyance par L'AG2R-La Mondiale.
Mme Sophie DELIEZ préconise pour anticiper les années à venir, d'augmenter de 4% la cotisation du régime Prévoyance, au 1er janvier 2021.
La majorité des partenaires sociaux valide la proposition de l'AG2R-La Mondiale d'augmenter la cotisation des contrats Prévoyance de 4%. Un courrier est parti dans ce sens le 14/09/2020.
- Devenir du contrat Couverture Complémentaire Santé Collective Obligatoire (CCSCO) AG2R-La Mondiale.
Le contrat CCSCO AG2R-La Mondiale prend fin au 31/12/2020.
L'ensemble de la CPPNI décide de cesser la recommandation et de continuer en partenariat avec l'AG2R-La Mondiale.
- Négociation salariale.
Les négociations salariales pour 2020, mises en suspens pendant la crise sanitaire due au COVID 19 ont repris.

Proposition du collège salarié :

- CFDT et CGT : 5 % d'augmentation sur tous les postes de la grille à compter du 01/01/2020.
- SNISPAD et FO : 3 % d'augmentation sur tous les postes de la grille à compter du 01/01/2020.
- UNSA : 10 % d'augmentation sur tous les postes de la grille à compter du 01/01/2020.

Le collège employeur déclare prendre bonne note des propositions du collège salarié.

Chaque organisation patronale en référera à ses instances respectives et reviendra en CPPNI avec ses propositions.

Les négociations salariales seront remises à l'ordre du jour de la CPPNI du 08 octobre 2020.

■ CPPNI du 8 octobre 2020

- Devenir du mandat de l'actuaire de la CPPNI, au vu de l'évolution de la recommandation du contrat AG2R-La Mondiale-MACSF comme couverture complémentaire santé collective obligatoire (CCSCO).
L'ensemble de la CPPNI décide de dénoncer le mandat de RISKEO. Un courrier est parti dans ce sens le 13/10/2020.
- Négociation salariale.
Suite à la crise sanitaire COVID 19 et le contexte exceptionnel qui en découle, le collège employeur n'a aucune visibilité sur l'évolution économique des cabinets dentaires. Cette situation sans précédent entraine des fermetures prématurées de cabinets dentaires (retraite anticipées, praticiens reconnus comme personnes vulnérables...) responsables de licenciements économiques et de mises à la retraite précipitées.
Tenant compte de tous ces paramètres, dans l'objectif de maintenir la grande majorité des emplois dans la branche et ne pas mettre en danger tout un pan de la profession, le collège employeur propose de ne pas augmenter les salaires pour l'année 2020.
Le collège employeur propose de revoir ce sujet dès début 2021 dans l'espoir que la crise sanitaire touche à sa fin.
Le collège salarié prend note de cette décision mais exprime cependant son mécontentement de devoir annoncer à leur instance que les négociations salariales ont abouti à zéro en insistant que le personnel dentaire est fatigué et démotivé face à cette crise.
- Visite du site APCDL
Mme Sophie HESNOULT, salariée de l'APCDL, a suivi le 26 août 2020, une formation d'une journée pour apprendre à gérer un site internet.
Les membres de la CPPNI vont étudier le site de l'APCDL et faire part à la prochaine commission des points à améliorer.
- COVID-19 : tenue des réunions en présentiel
Au vu de la situation du COVID-19, la CPPNI décide de programmer une commission tous les deux mois en présentiel.
De ce fait, les commissions CPPNI et CPNE FP, du 20 novembre 2020, sont annulées

■ CPPNI du 10 décembre 2020

- Hiérarchisation de la grille salariale
- Apprentissage et contrat de professionnalisation : valorisation
- Négociation salariale.
Comme il s'y était engagé lors de la précédente CPPNI, le collège employeur présente ses propositions :
 - Les CDF : augmentation de 2,2 % sur les postes qualifiés à compter du 01/01/2021.
 - UD : augmentation de 2,2 % sur les postes qualifiés à compter du 01/01/2021.
 - FSDL : 0 % d'augmentation.

Le collège salarié prend bonne note et ses représentants en référeront à leurs instances respectives.

- Point sur le travail de rapprochement des branches.

2. Commission paritaire d'interprétation

3 dossiers et/ou demandes sont passés en Commission d'Interprétation de la CPPNI, dont :

- 1 demande de dérogation exceptionnelle pour un dossier AG2R La Mondiale.
- 1 accord collectif d'entreprise.
- 2 demandes d'assistantes dentaires qui rencontrent des problèmes au sein de leur cabinet dentaire.

VIII.CONCLUSION

L'année 2020 avec la situation sanitaire exceptionnelle dû à la pandémie COVID 19 a été une année difficile pour tous tant du point de vu professionnel que personnel.

Elle a entraîné la chute de l'activité économique, la réduction du temps de travail et le chômage partiel des personnels des cabinets dentaires entre le 16 mars et le 10 mai.

Il a fallu s'adapter à de nouveaux modes de vie, de nouveaux rapports au travail pour assurer la reprise de l'activité économique.

Face à ces défis, Les partenaires sociaux ont œuvré pour permettre

- Le maintien des emplois dans la branche et leur transformation en conséquence.
- L'adaptation des formations aux impératifs sanitaires pour ne pas pénaliser la qualification des personnels des cabinets dentaires.
- Un nouveau mode d'accès à la formation : l'apprentissage

Ils ont ainsi poursuivi sans relâche leur mission :

- Accompagner, voire anticiper les mutations des emplois.
- Accompagner les salariés :
 - A maintenir leurs compétences dans leur emploi.
 - À évoluer dans leur carrière professionnelle.
 - À accéder aux métiers de la branche pour ceux qui sont en recherche d'emploi.
- Anticiper l'évolution des métiers de la branche pour être en adéquation avec la transformation des cabinets dentaires.

La CPNE-FP fidèle à ses missions contribue à l'adaptation des formations des personnels des cabinets dentaires.

La CPPNI à travers l'ensemble des accords signés concrétise ses adaptations et transformations.

La restructuration des branches professionnelles poursuit son évolution.

Ici encore, les partenaires sociaux doivent réfléchir aux enjeux et trouver les solutions qui permettront d'offrir aux salariés et aux entreprises, les meilleures conditions possibles pour assurer la pérennité des structures, de replacer les branches au cœur du dialogue social, et répondre ainsi, à la volonté gouvernementale d'avoir à terme, des branches suffisamment importantes pour répondre aux défis de l'emploi.

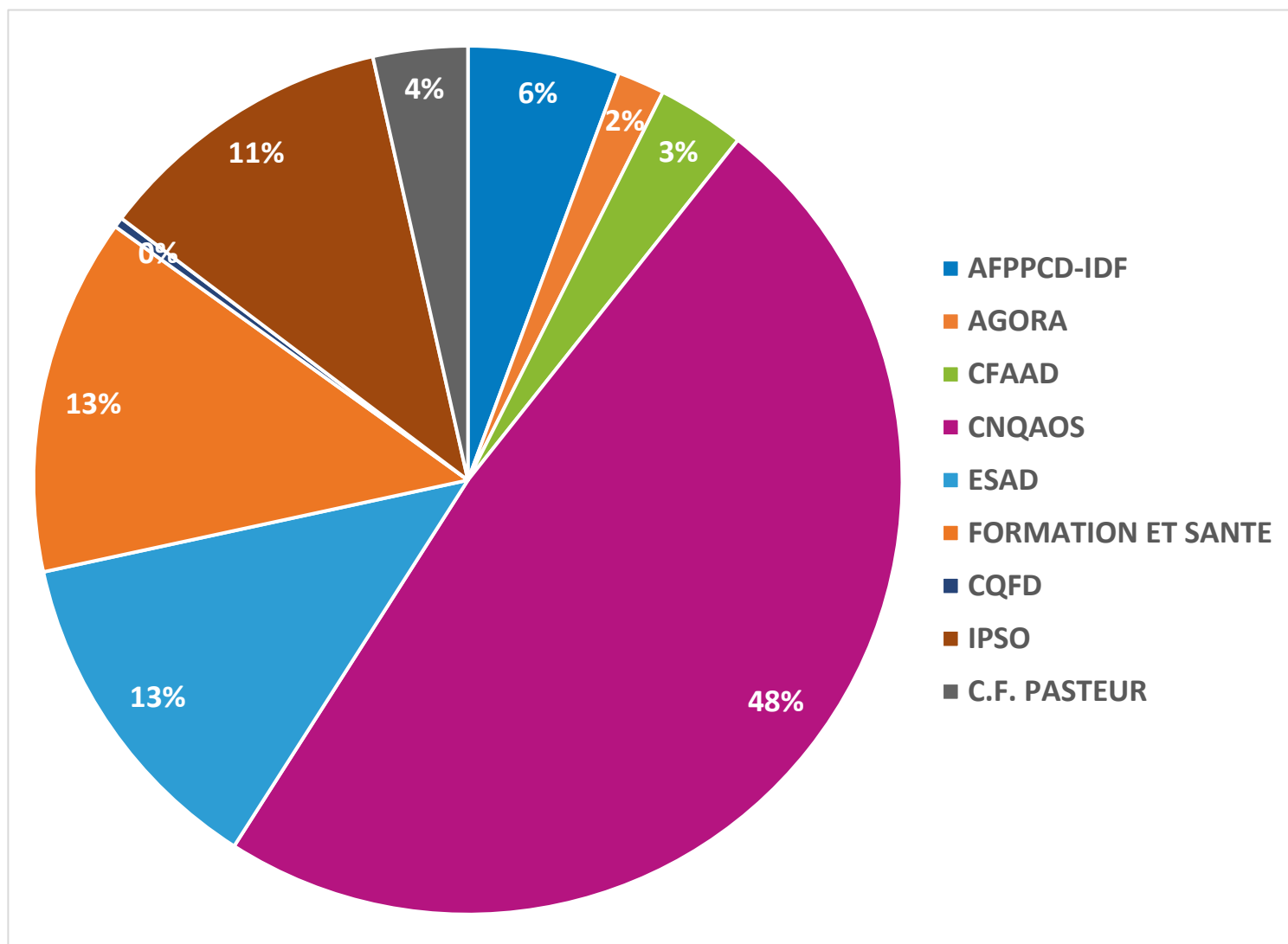
L'APCDL, par les fonds dont elle a la gestion, et dont elle assume désormais seule la collecte est là pour accompagner les partenaires sociaux dans cette démarche.

IX.ANNEXES

ANNEXE 1 : Bilan des délivrances du Titre d'assistant(e) dentaire et de la certification de qualification d'aide dentaire par organisme de formation

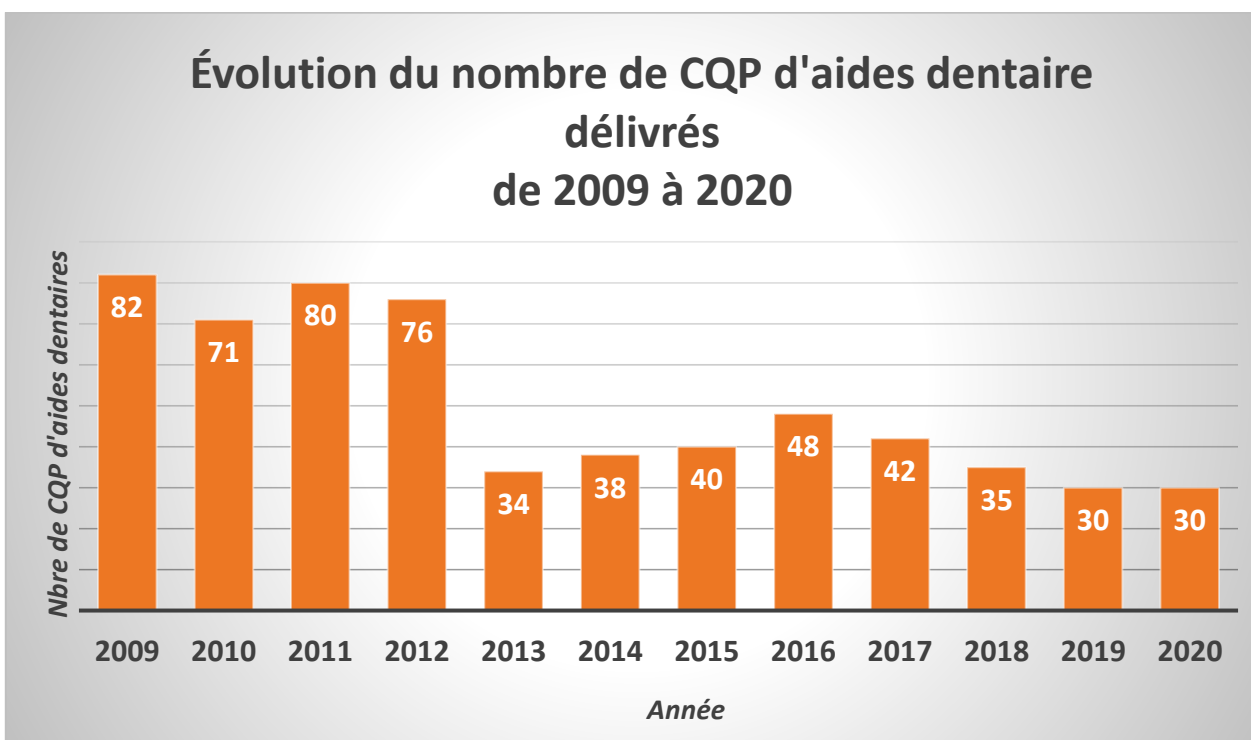
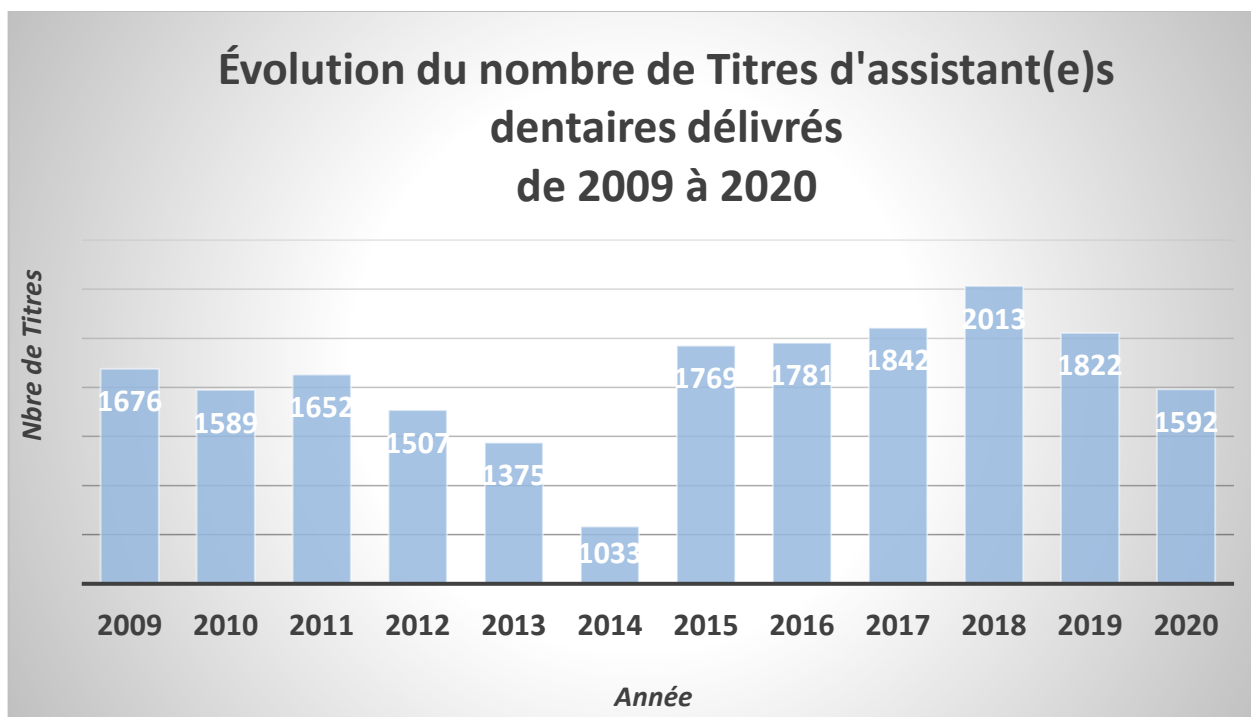
Organisme de formation	Nombre de titres d'assistant(e) dentaire délivrés		Nombre de certifications d'aide dentaire délivrées		TOTAL Assistant(e)s + Aides Dentaires	
	Année 2019	Année 2020	Année 2019	Année 2020	Année 2019	Année 2020
AFPPCD-IDF	273	90	7	19	280	109
AGORA	25	28	1	2	26	30
CFAAD	20	52	2	2	22	54
CNQAOS	1007	770	18	11	1025	781
CQFD		6	0	0		6
ESAD	205	200	1	0	206	200
FORMATION ET SANTÉ	89	212	1	0	90	212
GROUPE FORMATION DIFFUSION	1	0	0	0	1	0
IPSO ACADEMIE	140	178	0	1	140	179
CENTRE DE FORMATION PASTEUR	62	56	0	0	62	56
TOTAL tout O.F. confondu	1822	1592	30	35	1852	1627

ANNEXE 2 : Représentation en pourcentage de la délivrance du Titre d'assistant(e) dentaire par organisme de formation



ANNEXE 3 : Formation initiale évolution du nombre de Titres d'assistant(e)s dentaires et CQP d'aide dentaire délivrés de 2009 à 2020

FORMATION INITIALE



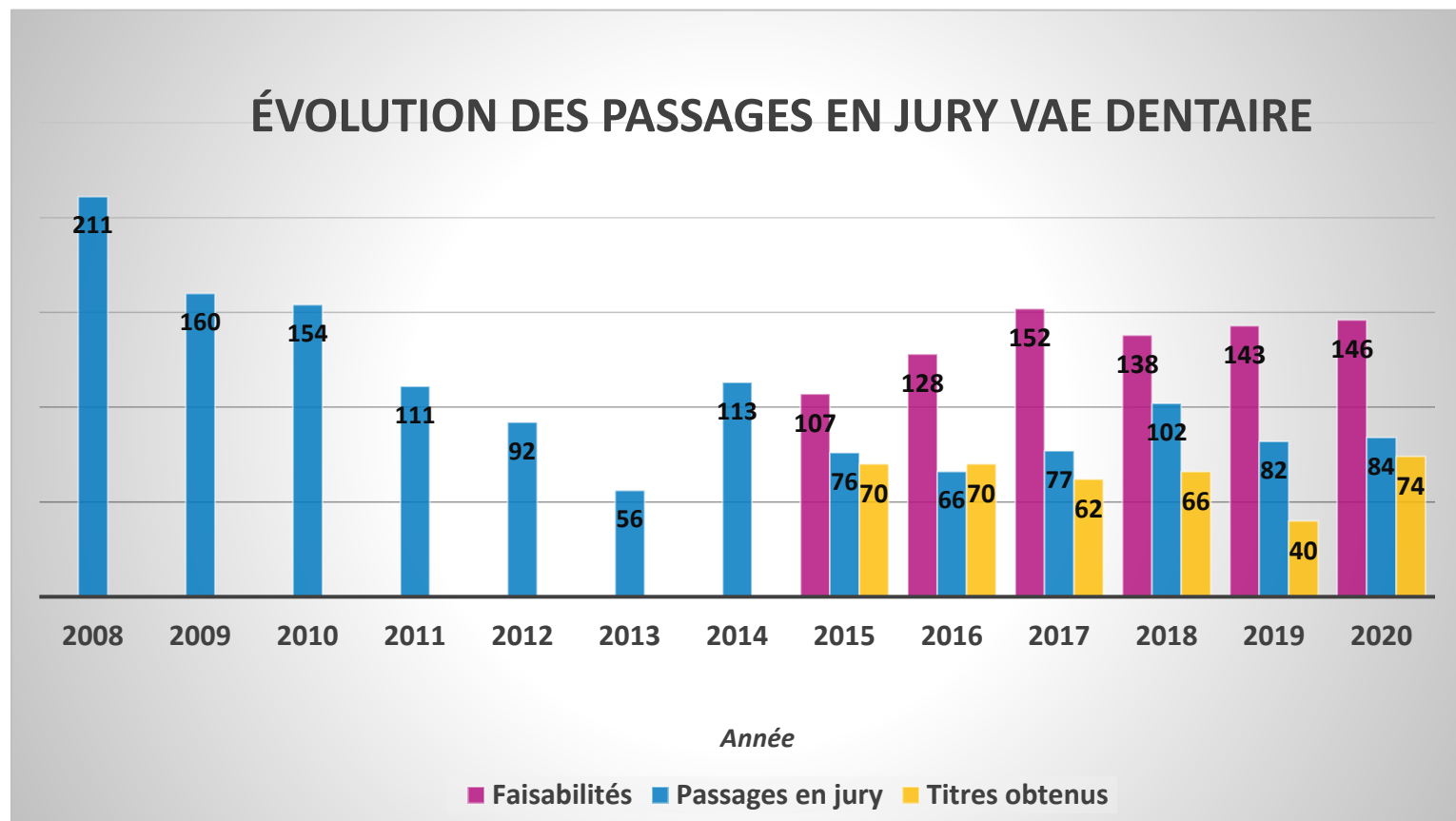
ANNEXE 4 : Bilan des contrats CDD et CDI de 2020

Voie d'accès à la certification	Contrat CDD			Contrat CDI			TOTAL CDD et CDI
	Temps plein	Temps partiel	TOTAL CDD	Temps plein	Temps partiel	TOTAL CDI	
Contrat de professionnalisation	931	193	1124	157	43	200	1 324
Période de professionnalisation	20	4	24	325	100	425	449
TOTAL GÉNÉRAL							1773

ANNEXE 5 : Bilan des délivrances du Titre d'assistant(e) dentaire et de la certification de qualification d'aide dentaire par la V.A.E. de 2020

Intitulé délivrance	Assistant(e) dentaire	Aide dentaire	TOTAL assistant(e) et aide dentaire
« Primo accédant »	42	2	44
Candidat(e)s passé(e)s en jury de 2013 à 2019	36	0	36
TOTAL	78	2	80

ANNEXE 6 : Évolution des passages en jury VAE dentaire



* L'année 2013 fut la première année de passage en jury VAE d'assistant(e) dentaire sous le nouveau référentiel, qui a eu pour conséquence de ne pouvoir positionner les candidat(e)s **qu'à partir du mois de juin 2013**.

ANNEXE 7 : Statistiques plateforme VAE dentaire 2020

Intitulé	Assistant dentaire/aide dentaire
Nombre de candidats recevables	146
Nombre de candidats irrecevables	-
Nombre d'entretiens de faisabilité	146
Nombre de candidats inscrits définitivement et affectés à un CIBC	-
Nombre de candidats inscrits sans accompagnements	5
Nombre d'abandons après inscription définitive	-
Nombre de passage en jury	84